



Études d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

## ANNEXE C

### Expertise Patrimoine naturel



## 1.1 Patrimoine naturel, caractéristiques et valeurs

*Remarque : ce chapitre ne concerne que le périmètre « écomusée » et a bénéficié des contributions de l'Association des Amis du Parc naturel régional de Bresse à la connaissance des richesses patrimoniales du territoire (MICHON et JANIN, juillet 2020).*

### 1.1.1 Patrimoine naturel reconnu

*Cf. carte en fin de chapitre*

#### 1.1.1.1 Les réserves naturelles

*Une réserve naturelle nationale (RNN) est un outil de protection à long terme d'espaces à très fort enjeu patrimonial. Les sites sont gérés par un organisme local, en concertation avec les acteurs du territoire. Bien que soustraits à toute intervention susceptible de les dégrader, ils peuvent faire l'objet de mesure de restauration ou de gestion en fonction des objectifs de concertation définis dans leur plan de gestion. Il existe également des réserves naturelles régionales.*

Une seule réserve naturelle concerne le territoire. La RNN « la Truchère-Ratenelle » concerne 93,04 ha localisés sur les communes de la Truchère et de Ratenelle au nord de la basse vallée de la Seille. Elle a été créée en 1980 par décret ministériel (n°80-993 du 3 décembre 1980). Elle est gérée par le CEN Bourgogne (CEN B) depuis 1990. Un plan de gestion 2016 – 2025 du site a été réalisé.

Les milieux les plus emblématiques du site sont la dune continentale et les pelouses, ainsi que les milieux tourbeux (tourbière de transition et tourbière boisée) exceptionnels à si basse altitude.

#### 1.1.1.2 Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

*L'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) est un acte administratif pris en vue de préserver les habitats des espèces animales non domestiques et/ou végétales non cultivées protégées au titre des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.*

*Son objectif est de prévenir la disparition de ces espèces par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, reproduction, repos ou survie. Il s'agit ainsi d'encadrer strictement les activités, travaux, usages et installations qui seraient susceptibles de perturber ces espèces ou de dégrader leur habitat.*

Le périmètre d'étude du projet de PNR de la Bresse est concerné par trois arrêtés de Protection de Biotope :

- n°71-2016-07-08-001 « Vallée de la Seille entre Branges et Cuisery (16,39 ha) ;
- n° 71-2017-12-06-005 / 39-2017-12-06-006 « Basse Vallée Du Doubs (71 et 39) » (1452 ha) ;
- n° FR3800679 « Etangs Vaillant, du Crêt et du Fort » (60 ha).

Pour le territoire porte (Ain), il y a un quatrième APPB « prairies Humides du Val de Saône » (1640 ha) n° FR3800410

## A. Vallée de la Seille

Ce périmètre de protection créé le 8 juillet 2016 concerne 11 secteurs (soit environ 16,38 ha) définis afin de préserver des zones d'alimentation, reproduction repos et survie du Blongios nain, une espèce de héron protégée et menacée, ainsi que d'autres oiseaux paludicoles.

Afin de prévenir la destruction, la dégradation ou le morcellement des habitats où le Blongios nain peut nicher, sont interdits l'accostage et l'accès à ces secteurs, leurs destructions, l'abandon de déchets et l'entretien est réglementé.

Des secteurs de reconquêtes de berges favorables au développement de la roselière sont également prévus. La fauche, le broyage ou le brûlage de toute végétation y sont interdits tout au long de l'année. L'entretien de toute végétation par traitement chimique est interdit dans une bande de 5 m à partir de la berge.

## B. Basse vallée du Doubs

L'objectif de cette protection est la préservation des oiseaux nicheurs des grèves protégés et menacés (Guêpier d'Europe, Hirondelle de rivage, Oedicnème criard, Sterne pierregarin) et la protection des forêts alluviales favorables au Castor d'Europe.

Sur certains tronçons, l'accès aux grèves et îles non boisées est interdit en période de reproduction.

## C. Etangs Vaillant, du Crêt et du Fort

Cette plaque d'étangs abrite diverses espèces remarquables protégées liées aux étangs : Isnardie des marais, Marsilée à quatre feuilles, Naïade majeure, Naïade mineure, Blongios nain, Rousserolle turdoïde. Le site a fait l'objet d'une acquisition foncière par la fédération des chasseurs du Jura et la FPHFS, qui ont mis en place une valorisation pédagogique et une gestion.

### 1.1.1.3 Le réseau Natura 2000

*Le réseau de sites Natura 2000 s'étend sur tout le territoire européen. Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent. Avec près de 25 000 sites européens, il s'agit du plus grand maillage de sites écologiques au monde. Il est composé des sites suivants :*

- *les Zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages dite directive « Habitats-Faune-Flore » ;*

- *les Zones de protection spéciales (ZPS) au titre de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite directive « Oiseaux » (actualisée par la directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009). Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des populations d'oiseaux et de leurs habitats dans un état de conservation favorable.*

*Ce réseau écologique européen d'espaces gérés est créé avec le souci de préserver les richesses naturelles tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités locales de chaque état membre. Il doit permettre de répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la biodiversité (adoptée au sommet de la Terre, Rio 1992).*

Le périmètre d'étude du projet de PNR de la Bresse abrite 10 sites NATURA 2000 (5 ZSC et 5 ZPS), sachant que les ZPS et les ZSC se recoupent fréquemment.

Type	Code du site	Nom du site
ZSC	FR2600976	Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne
ZSC	FR2600979	Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille
ZSC	FR2600981	Prairies inondables de la basse vallée du Doubs jusqu'à l'amont de Navilly
ZSC	FR4301306	Bresse jurassienne
ZSC	FR4301323	Basse vallée du Doubs
ZPS	FR2610006	Basse vallée de la Seille
ZPS	FR2612005	Basse vallée du Doubs et étangs associés
ZPS	FR2612006	Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire
ZPS	FR4312007	Basse vallée du Doubs
ZPS	FR4312008	Bresse jurassienne

Le territoire porte (département de l'Ain) abrite 3 sites NATURA 2000 complémentaires : deux ZSC et une ZPS.

Type	Code du site	Nom du site
ZSC	FR8201632	Prairies humides et forêts alluviales du Val de Saône
ZPS	FR8212017	Val de Saône
ZSC	FR2600979	Dunes des Charmes (à Sermoyer)

Les sites NATURA du Val de Saône côté Ain sont en continuité avec ceux de Bourgogne. Il s'agit d'une part du Val de Saône avec de grandes prairies alluviales avec une plus-value de quelques forêts alluviales et d'autre part des dunes de Charmes, des milieux dunaires semblables à ceux de la Truchère.

#### **La ZPS FR2612006 « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire »**

Il s'agit d'un grand site divisé en 4 secteurs :

- le val de Saône en amont de Chalon-sur-Saône (de Verdun-sur-le-Doubs jusqu'à Bey) comportant un vaste espace prairial de part et d'autre des digues des Epinossous (1 188 ha);

- le val de Saône entre Chalon-sur-Saône et Tournus ainsi que la basse vallée de la Grosne, ensemble de prairies inondables en mosaïque avec des cultures, forêts alluviales, zones humides et peupleraies, déjà concerné par un site d'intérêt communautaire n°FR2600976 (6 358 ha);
- le val de Saône en aval de Mâcon (de Varennes-les-Mâcon à La-Chapelle-de-Ginchay), espace prairial entrecoupé par des cultures et une gravière (369 ha) ;
- un vaste espace de prairies encore cohérent en val de Seille en amont de Louhans, de Saint-Usuge à Le Tartre (1 043 ha).

Parmi les 49 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux, 7 espèces se reproduisent ici, et 42 autres ont été observées en période de migration ou d'hivernage, ce qui souligne le caractère important du couloir du Val de Saône en Saône-et-Loire comme lieu de halte migratoire.

L'intérêt patrimonial réside en premier lieu dans la présence d'espèces nicheuses d'intérêt communautaire liées à la présence de prairies alluviales, dont le Rôle des genêts, espèce en régression à l'échelle mondiale, qui trouve ici son principal site de reproduction au niveau régional.

Au niveau des milieux aquatiques, les berges, les bras morts et annexes sont le lieu d'alimentation de nombreuses espèces telles que les hérons en période de migration (Aigrette garzette par exemple), ainsi que le lieu privilégié pour la nidification du Martin-pêcheur d'Europe.

L'ensemble des habitats naturels fournit une diversité écologique favorable à l'alimentation et au repos de nombreuses espèces de passage ou hivernantes. Un héron d'intérêt communautaire, la Grande aigrette est présente en compagnie de plusieurs autres espèces comme la Cigogne blanche, le Balbuzard pêcheur, ou encore de nombreux limicoles comme le Chevalier sylvain.

Les travaux hydrauliques menés sur la Saône à des fins de protection des zones habitées, d'amélioration agricole (construction de digues, enrochements des berges) ou de canalisation ont réduit la superficie des zones inondables et prairiales, au détriment de l'avifaune et tout particulièrement du Rôle des genêts.

Les pratiques agricoles liées à l'élevage bovin et à la fauche sont garantes du maintien des milieux prairiaux, favorables à la nidification du Rôle des genêts et à l'alimentation d'espèces migratrices (Grande Aigrette, Pluvier doré). Leur modification (amendements, fauches plus rapides et précoces, des prairies retournement de prairies pour la culture de céréales et de maïs, boisements naturels ou plantations) a restreint les superficies propices à l'avifaune prairiale. Seuls quelques secteurs comportent encore de grandes étendues prairiales, constituant les derniers espaces favorables au Rôle des genêts en Saône-et-Loire, voire très probablement à l'échelle de la Bourgogne.

L'avenir de ce territoire dépend ainsi grandement du devenir économique de l'agriculture d'élevage. L'urbanisation est ici limitée et peu susceptible de s'étendre du fait de la forte inondabilité des lits majeurs de la Saône, la Grosne et la Seille. Néanmoins ces secteurs ne sont pas exempts de projets de voies de communication et d'implantation d'ouvrages divers, comme des lagunes d'assainissement collectif.

Non entretenues, certaines prairies et zones humides se boisent assez rapidement dès lors que leur entretien n'est plus perpétué, évoluant vers la friche humide à hautes herbes, puis la forêt alluviale lorsque la topographie et le régime hydraulique sont propices. Les espèces liées aux espaces ouverts laissent ainsi place aux espèces forestières, pour certaines d'intérêt communautaire.

**La ZSC FR2600976 « Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne »**

Elle occupe le même espace que la ZPS « Prairies alluviales et milieux associés de Saône-et-Loire » sur le périmètre d'étude.

Le Val de Saône représente dans le quart Nord Est de la France une entité régionale tout à fait originale. Ce vaste couloir alluvial reste tributaire tout au long de l'année des variations du régime hydrique de la Saône et des sols des premières terrasses alluviales avoisinantes.

Des sols « sains » aux sols les plus humides s'étendent des prairies de fauche inondables caractérisées par la présence de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale : Gratiolle officinale, Violette élevée, Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, Orchis à fleurs lâches.

Quelques parcelles de forêt alluviale à bois dur dans le lit majeur (chênaie pédonculée à frêne et orme) et plus localement des forêts à bois tendre (aulne et saules arborescents) sont recensées. Les milieux aquatiques tels que mares et bras morts présentent une végétation à forte valeur patrimoniale et sont utilisés par de nombreux amphibiens. Ces milieux d'intérêt européen, participent à la désignation de ce site au titre de la Directive « Habitats ».

Les zones prairiales du Val de Saône sont actuellement menacées par la mise en culture qui occasionne une régression rapide des habitats naturels et entraîne la disparition irréversible des plantes les plus sensibles et rares ainsi qu'une dégradation des zones humides (mares, frayères à Brochet).

Le développement de la populiculture provoque également la disparition d'espaces de prairies et un morcellement des espaces ouverts et la réduction des territoires de reproduction de l'avifaune (Râle de Genêts, Courlis cendré, etc.). La préparation et l'entretien des plantations entraînent directement une disparition des groupements végétaux les plus sensibles. Ce site est également convoité pour l'exploitation de granulats causant une disparition directe de milieux qui ne peut être compensée par la création de plans d'eau.

#### D. Les sites concernant la Seille et ses abords

Ces deux sites NATURA 2000 intègrent le périmètre de la RNN de la Truchère et ses richesses naturelles (habitats naturels remarquables et flore remarquable).

##### **La ZSC FR2600979 « Dunes continentales, tourbière de la Truchère et prairies de la Basse Seille »**

Parmi les habitats d'intérêt européen les plus originaux qui justifient la désignation de ce site, citons les pelouses à corynéphore (habitat 2230), lié aux dunes continentales, les tourbières de transition (habitat 7140) et les tourbières boisées (habitat 91D0). Les autres habitats d'intérêt européens sont liés au cours d'eau : végétation des rivières, habitat 3260 ; végétation amphibie des berges des rivières, habitat 3270 ; boisements alluviaux, habitats 91E0\* et 91F0 , aux mares et plan d'eau, aux prairies et aux mégaphorbiaies.

Les espèces d'intérêt européen (inscrites à l'annexe II de la Directive « Habitats ») qui justifient ce site sont la Leucorrhine à gros thorax ; une libellule inféodée aux plans d'eau pauvres en nutriments ; le Triton crêté ; qui affectionne les mares prairiales ; le Sonneur à ventre jaune ; petit crapaud des ornières très présent en contexte alluvial ; le Cuivré des marais et le Damier de la Succise ; deux papillons protégés qui affectionnent les prairies humides ; ou encore le Lucane Cerf-volant, un coléoptère qui apprécie les forêts abritant du bois mort.

##### **La ZPS n°FR2610006 « Basse vallée de la Seille »**

Elle occupe sur le territoire d'étude, le même espace que la ZSC décrite précédemment.

Elle est localisée à la confluence entre la Seille et la Saône et englobe une partie des tronçons de ces cours d'eau.

Ce site est formé de deux ensembles remarquables :

- le val de Saône et la basse vallée de la Seille sont des écosystèmes alluviaux abritant des prairies plus ou moins inondables et des boisements humides. Des espèces telles que le Râle des genêts et le Courlis cendré, des limicoles comme le Vanneau huppé, et de nombreux oiseaux d'eau, en halte migratoire, hivernage ou se reproduisant sur le site, justifient sa désignation au titre de la Directive « Oiseaux » ;
- l'ensemble dunes éoliennes – tourbière – étang de la Truchère est un site exceptionnel pour la faune et la flore également classé en RNN.

L'élevage traditionnel et extensif est garant de la qualité des écosystèmes prairiaux alluviaux présents. L'intensification de ces pratiques (drainage, fauche précoce) et la mise en culture des zones humides dégradent ou détruisent ces milieux. Le développement de la populiculture participe également au morcellement des prairies du site. Enfin, la déprise agropastorale est susceptible d'entraîner la fermeture des tourbières et des dunes sableuses.

#### E. La Basse Vallée du Doubs

Cet espace naturel désigné également à la fois au titre de la directive Oiseaux (ZPS FR4312007) et de la directive Habitats (ZSC FR2612005) présente un intérêt biologique majeur pour la Bourgogne tant floristique que faunistique (nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire), lié essentiellement à la dynamique fluviale.

Le Doubs constitue un habitat d'espèces d'intérêt communautaire pour les poissons. Les crues érodent les berges sableuses qui sont utilisées par l'Hirondelle de rivage et le Guêpier d'Europe. La dynamique fluviale active engendre des grèves sablo-limoneuses, milieux temporaires découverts à l'étiage et colonisés par une végétation rase composée de Souchet et Limoselle, et qui accueillent le Petit gravelot, l'Œdicnème criard, la Sterne pierregarin. Les autres milieux rivulaires accueillent l'Aigrette garzette, le Héron bihoreau ou la Gorgebleue à miroir.

Des espèces rares sont recensées au niveau des milieux aquatiques comme la Grande Douve ou le Plantain à feuilles de graminées. Les bras morts et mares soumis au régime des crues et de la nappe alluviale abritent des amphibiens, l'Hottonie des marais et le Faux nénuphar. Ils jouent un rôle indispensable pour le frai du Brochet.

Les prairies inondables conduites en fauche sont remarquables pour la faune et la flore qu'elles contiennent (Gratiolle officinale, reproduction du Râle de Genêts et du Courlis cendré, espèces menacées au niveau régional et national).

Les pelouses et landes sèches se composent d'orchidées et d'espèces spécialisées comme la Prêle rameuse et les petits orpins. Ces formations sont assez exceptionnelles dans les plaines alluviales car elles sont habituellement localisées sur les plateaux et versants calcaires.

La ZPS est plus étendue que la ZSC car elle comporte deux autres secteurs :

- la plaine du Doubs, dominée par les terres cultivées mais comportant des espaces prairiaux discontinus notamment entre Navilly et Frontenard et dans les vallées des ruisseaux de la Charetelle et de la Breux, de Charette-Varennes à Pierre-de-Bresse ;
- la frange du plateau bressan avec quatre ensembles d'étangs à vocation piscicole (17 étangs au total), bordés principalement de boisements humides et parfois de prairies ou cultures.

## F. La Bresse jurassienne

La Bresse jurassienne est désignée également à la fois au titre de la directive Oiseaux (ZPS FR4312008) et de la directive Habitats (ZSC FR 4301306)

98 % de leur superficie est localisée dans le département du Jura et 2 % dans le département de la Saône-et-Loire. Cet espace naturel ne concerne donc que les marges du périmètre d'étude au niveau de la vallée la Chau (commune de Beauvernois).

Les étangs de Bresse constituent un complexe d'étangs, de prairies, de bois humides et de forêts de 9477 ha.

Parmi les étangs, il convient de distinguer pour leur grande valeur biologique, ceux du Grand Virolot, d'Antoine, du Vernois, de Vaillant, du Crêt et du Fort, de Boisson, de Neuf, de Monseigneur, de la Choulière, des bois du Beulet et du Marais et de l'étang Voisin. La forêt apparaît généralement sur l'une des berges et laisse peu de place aux ceintures végétales.

Ces étangs à potamot capillaire appartiennent au type méso-eutrophe (non acides et moyennement riches en éléments nutritifs). Ils se distinguent par la présence d'espèces végétales typiques et rares en France ou dans la région, la Marsilée à quatre feuilles et la Lindernie couchée, strictement protégées dans tous les pays européens, la Renoncule grande-douve protégée en France, ainsi que 6 autres espèces protégées au niveau régional parmi lesquelles le Scirpe de Micheli, le Potamot à feuilles de graminée et les Grande et Petite naïades.

Les étangs de Bresse constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape pour l'avifaune. Héron pourpré, Blongios nain, Faucon hobereau, Busard des roseaux, Martin pêcheur, figurent parmi les espèces les plus remarquables, certaines trouvant là leur seul site de nidification en Franche-Comté.

### 1.1.1.4 ZNIEFF

*L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a été initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement et mis à jour en 1996. Son objectif est de recenser, de manière la plus exhaustive possible :*

- Les ZNIEFF de type I, espaces homogènes d'un point de vue écologique, de superficie réduite, qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire. Ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel au niveau local.
- Les ZNIEFF de type II, vastes ensembles naturels, riches ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type 1 et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

16 ZNIEFF de type II et 78 ZNIEFF de type I ont été recensées dans le périmètre d'étude du projet de PNR (cf. annexes I et II).

3 ZNIEFF de type II et 9 ZNIEFF de type I concernent le « territoire porte » (cf. annexes I et II).

Les sites protégés et le réseau NATURA 2000 (d'enjeu national ou européen) figurent également à l'inventaire ZNIEFF, mais ont déjà fait l'objet de description.

L'inventaire ZNIEFF permet de distinguer des sites naturels complémentaires d'enjeu régional pour le périmètre d'étude du projet de PNR :

- D'autres tronçons de cours d'eau : la Saône en amont de Chalons-Sur-Saône (n° 260030277 « PLAINE ET VAL DE SAONE ENTRE CHALON-SUR-SAONE ET VERDUN-SUR-LE-DOUBS » et 260015032 « PRAIRIES INONDABLES DE SAUNIERES A SEURRE »), la Seille et ses affluents en amont de Louhans (n° 260014847 « VALLEES DE LA SEILLE EN AMONT DE LOUHANS ET DE LA



- BRENNE », 260014840 « VALLEE DE LA VALLIERE », 260014841 « VALLEE DU SOLNAN », 260030480 « VALLEE DE LA SANE MORTE A SAINTE-CROIX ET LA CHAPELLE-NAUDE ») ;
- des zones d'étangs : 260030193 « ETANGS NEUF ET DES CANTONS A ROMENAY », 260014838 « ETANGS DE VILLERON ET DE LA CHAIGNE », 260030186 « ETANGS ET BOIS HUMIDES A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS », 260014353 « ETANGS ET FORET DE DIOMBE », 260030200 « ETANGS ET BOIS HUMIDES A ST-ETIENNE ET ST-CHRISTOPHE EN BRESSE », 260014355 « ETANG DE NEUILLON », 260030271 « ETANG LAPIERRE A MOUTHIER EN BRESSE », 260030269 « ETANGS AU SUD DE PIERRE-DE-BRESSE », 260014359 « ETANGS DE CHARETTE ET DE PIERRE-DE-BRESSE », 260005560 « GRAND ETANG DE PONTOUX », 260030234 « Etang Tetra à la Chapelle-Naude » ; 430020328 « ETANG MALATREUX », 430030050 « CHAMP AU BLANC ET ETANG DE LA BELLE POMME » ;
- des zones bocagères : 260030481 « BOCAGE ET MARES A ROMENAY », 260014839 « BOCAGE ET BOIS HUMIDE DE FRONTENAUD ET SAGY »,
- des landes et prairies humides : 260030412 « LANDES ET MARES DU BOIS DES BRUYERES A SIMANDRES », 260020034 PRAIRIES DU GABION A VILLEGAUDIN, 260014510 PLAINE DE LA BREUX ET DE LA CHARETELLE A PIERRE-DE-BRESSE ;
- diverses zones humides : 430030049 « ZONES HUMIDES DE DESNES ET VINCENT » ;
- des massifs boisés : 260030198 « BOIS DES VAUX ET DE LA REURRE, ET ETANGS ASSOCIES », 260030199 « BOIS DE MONTRET ET DE VERISSEY » (ZNIEFF de type II) ;
- des milieux naturels typiques des régions voisines (n° 260020025 « COTE JURASSIENNE A CUISEAUX »).

Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Il faut noter que la Bresse bourguignonne ne constitue pas une ZNIEFF de type II, mais la Bresse orientale est concernée par deux ZNIEFF de type II : 260014825 « BRENNE, SEILLE ET BRESSE ORIENTALE » et 260014823 « BRESSE SUD-ORIENTALE, VALLIERE ET SOLNAN ». Les autres ZNIEFF de type II concernent les espaces naturels déjà cités : le Val de Saône, la Basse vallée du Doubs, la Bresse jurassienne.

Pour le « territoire porte », les 3 ZNIEFF II sont le « VAL DE SAONE MERIDIONAL » (espace à fort enjeu écologique en partie en site NATURA 2000 et en site protégé par arrêté de biotope), la BASSE VALLEE DE LA REYSSOUZE (qui marque la limite sud du territoire), les VALLEES DU SEVRON, DU SOLNAN ET MASSIFS BOISES ALENTOURS. Pour les ZNIEFF I (en dehors des sites NATURA 2000 déjà évoqués dans les précédents chapitres), sont concernés 4 étangs bressans isolés : « Etang de Montalibord », « Etang Neuf », « Etang Morel », « Etang de Pontremble, forêt du Villard ».

### 1.1.1.5 Inventaire régional des Zones humides

*L'inventaire des milieux humides de Bourgogne-Franche-Comté est une couche géographique évolutive rassemblant les données d'inventaire disponibles à l'échelle régionale et qui a démarré en 1998. Toutefois en 2023 les résultats ne sont pas disponibles que pour moins de 50 % du périmètre d'étude. Concernant le territoire porte, en 2011, un inventaire des zones humides du département de l'Ain a été réalisé par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN).*

Concernant le périmètre d'étude du projet de PNR, les milieux humides avérés représentent 1197 sites pour une superficie de 20 547 ha et les milieux humides potentiels 824 sites pour 4 898 ha sachant que moins de la moitié du territoire est couvert. Une forte densité de zones humides est inventoriée sur les secteurs couverts.

Pour le territoire porte, 136 zones humides soit 3638 ha figurent à l'inventaire des zones humides de l'Ain.

### 1.1.1.6 Les terrains du conservatoire d'espaces naturels

Il s'agit des sites sous maîtrise foncière du CEN Bourgogne dans un objectif de préservation de la biodiversité.

Sur la partie « Saône-et-Loire » du périmètre d'étude, les terrains du CEN Bourgogne concernent 25 sites, 442 parcelles, pour une surface globale de 370 ha. Il s'agit essentiellement de prairies et d'étangs

Identifiant	Nom du site	Type de milieux	Nbre de parcelles	Surface en ha
	Bois de Reversey			19,2
716701	Chante-Merle	Prairies et milieux associés de Bresse	8	8,2
716601	Étang Bailly	Etangs de Bresse	1	18,0
716707	Étang de Fontaine Morand	Etangs de Bresse	3	3,3
716706	Etang de la Chapelle	Prairies et milieux associés de Bresse	3	9,8
716717	Etang Rimbaud	Prairies et milieux associés de Bresse	1	16,9
716703	Grande Malavère	Prairies et milieux associés de Bresse	4	7,1
717707	La boucle de la Tenarre	Val de Saône en Saône-et-Loire	1	0,2
717703	La Charette, le bas des Essarts	Val de Saône en Saône-et-Loire	11	16,4
716714	La tourbière des Bruyères		1	3,8
717705	Le Quart du Bois	Val de Saône en Saône-et-Loire	11	19,3
717706	Les Chassagnes	Prairies et milieux associés de Bresse	1	1,0
717704	Les Longs Traits	Val de Saône en Saône-et-Loire	24	72,9
716718	Les Meneuvres	Prairies et milieux associés de Bresse	1	1,0
716705	Les Millières	Prairies et milieux associés de Bresse	3	4,5
716715	Les Prés de Ménétreuil	Prairies et milieux associés de Bresse	43	19,9
716712	Perthuis aux loups	Prairies et milieux associés de Bresse	1	2,2
716702	Planche Bernard	Prairies et milieux associés de Bresse	3	4,3
716708	Prairies d'Huilley-sur-Seille	Prairies et milieux associés de Bresse	129	26,6
716713	Pré de Charvet, le Fraquet	Prairies et milieux associés de Bresse	15	12,9
716704	Pré Marin	Prairies et milieux associés de Bresse	5	4,4
716716	Prés d'Amont	Prairies et milieux associés de Bresse	2	1,8

Identifiant	Nom du site	Type de milieux	Nbre de parcelles	Surface en ha
716710	RNN de La Truchère-Ratenelle		169	94,8
716711	Vériat	Prairies et milieux associés de Bresse	2	2,2
		Totalité	442	370,41

Pour le département du Jura, le CEN Franche-Comté dans le Jura intervient sur la tourbière du Mou de Pleure (commune de Chainée-des-Coupis) grâce à une convention sur des parcelles communales (surface maîtrisée d'environ 3 ha pour une surface globale de 10 ha), la mare de la Grande Bedey (commune de Larnaud), la mare du Bois des Fouilletons (commune de Fontainebrux).

Au niveau du « territoire porte » le CEN Ain intervient sur 4 sites :

- Nombreuses parcelles de prairies inondables du val de Saône (communes de Sermoyer, Arbigny, Sainte-Bénigne) ;
- le site de l'Etang Neuf (commune de Vescours et Arbigny) ;
- la prairie du marais à Cormoz ;
- les Dunes de Charme à Sermoyer (environ 15,5 ha).

#### 1.1.1.7 Autres mesures de protection

La politique « ENS » permet la mise en valeur et la préservation de sites naturels départementaux : l'Étang de Pontoux pour la Saône-et-Loire ; les dunes de Charme (Sermoyer), l'île de la Motte (Sainte-Bénigne) et l'Étang et les maris des Paccauds (Vescours).

Outre le site des « Etangs Vaillant, du Crêt et du Fort », la FDC du Jura intervient sur d'autres sites : la zone humide du petit Verney (gestion d'une propriété communale de 2,6 ha à Larnaud), la Forêt d'Anviat (propriétaire de 15,6 ha sur Le Miroir (71) et Augea (39) ), la complexe humide de la Pinodière (27 ha propriété de la FHPFS et de la commune de Commenailles), l'Écopôle de Desnes (18,8 ha propriété de la communauté de commune).

Au sein du territoire, de nombreuses parcelles boisées sont des forêts publiques. Quelques secteurs sont en forêts domaniales : forêt de Purlans, forêt du Chalonnais, forêt d'Amont-Aval (commune de Chemenot). Il y a de nombreuses parcelles communales dont certaines gérées par l'ONF et bénéficiant d'un aménagement forestier et d'intérêt écologique : Bois de Maillance (propriété de la commune de La Truchère et situé sur la commune de Sermoyer, territoire Porte), forêt communale de Chemenot, forêt communale de Petit Noir.

#### 1.1.1.8 Synthèse

Au niveau du périmètre d'étude du projet de PNR « Bresse », **les espaces naturels les plus remarquables (d'enjeu national ou européen) concernent les vallées des cours d'eau majeurs (Val de Saône, basse Vallée du Doubs et basse vallée de la Seille, y compris la réserve naturelle de la Truchère), les plaques d'étangs autour de Pierre de Bresse, les étangs et forêts humides de la Bresse jurassienne.**

**Des sites naturels d'intérêt régional dispersés au sein de la Bresse ont été identifiés.** Il s'agit de milieux naturels plus typiques de la Bresse (autres étangs, bois humides, landes et prairies humides, bocage), ainsi qu'un site jurassien à proximité de Louhans.

## Territoire porte (17 communes de l'Ain)

Pour l'Ain, seule une petite partie nord de la région Bresse (qui s'étend jusqu'au sud de Bourg-en-Bresse) et une petite partie nord de la vallée de la Saône constitue le territoire porte. La limite sud est marquée par la vallée de la Reyssouze. Cette partie correspond à une partie la plus riche d'un point du patrimoine naturel pour la Bresse et le Val de Saône pour le département de l'Ain.

Ce territoire porte permet d'intégrer la partie sud de la vallée de la Seille avec les dunes de Charme, le bois de Maillance, les prairies humides du Val de Saône de Sermoyer, Arbigny, Saint-Bénigne, quelques étangs bressans à enjeu ornithologique et botanique (Etang de Pontremble entouré de la forêt du Villard, Etang Morel, Etang de Montalibord, Etang Neuf).

### 1.1.2 Justification de l'intérêt national

Les principaux enjeux constitués par la flore et la végétation bressane sont

- les habitats d'intérêt communautaire en régression (prairies de fauche, aulnaies-frênaies-ormaises, aulnaies à Cerisier à grappes, végétation des dunes continentales et des tourbières) ;
- les diverses plantes protégées présentes essentiellement dans les prairies hygrophiles ou très humides : l'Orchis à fleurs lâches, l'Oenanthe à feuilles de Silaüs, la Gratiolle officinale, l'Euphorbe des marais, l'Orchis grenouille, la Laîche à épi noir ;
- le Cerisier à grappes (arbre protégé à l'échelle régional) présent dans les aulnaies du sud de la Bresse ;
- la Marsilée à quatre feuilles, la Lindernie rampante et la Gratiolle officinale sur le bord des étangs (végétation amphibie) ;
- le Faux-nénuphar dans les étangs ;
- le Butome en ombelle en bord de Seille ;
- des espèces relativement rares et en régression comme la Fritillaire pintade dans les prairies (non protégée en Saône-et-Loire mais protégée dans l'Ain et le Jura), la Vallisnérie en spirale dans la Seille (*a priori* absente ailleurs).

D'autres plantes remarquables considérées comme disparues ou potentielles sont à rechercher.

Concernant l'avifaune, les espèces les rares et menacées concernent :

- Le **Râle des genêts** est l'hôte des prairies de fauche. Ayant abandonné les principales vallées alluviales françaises, cet oiseau est aujourd'hui menacé de disparition. **Il a fait l'objet de deux plans nationaux d'actions de 2005 à 2018 et du programme Life-Nature. Il s'agit d'une espèce classée « en danger » en France.** Les prairies de fauche bressanes constituent un enjeu de conservation pour cette espèce avec une indispensable association des exploitants agricoles, notamment à travers les mesures agri-environnementales (MAE) et les fauches tardives. Sa préservation constitue un enjeu national et européen majeur,.
- le **Blongios nain** (le plus petit héron d'Europe) se rencontre le long des rivières (Seille) et dans les phragmitaies qui bordent les étangs. Ce petit ardéidé, dont la population est très menacée, trouve en Bresse certains de ses derniers refuges au plan national. Son maintien d'enjeu national est dépendant de celui des ripisylves (saulaies) le long des rivières bressanes et des roselières au bord des étangs ;
- La Basse vallée du Doubs accueille une population de **Gorgebleue à miroir**, aux confins de la Bourgogne et de la Franche Comté. Ce passereau a une distribution dispersée. La conservation de cette petite population isolée en limite d'aire de répartition constitue également un enjeu national
- La **Rousserolle turdoïde** est présente dans les roselières qui bordent les rivières par endroits et les étangs. Elle est strictement inféodée à cette formation végétale. Sa présence en Bresse est

encore largement distribuée (val de Saône, vallée de la Seille, mosaïque des étangs). La préservation est liée à la **conservation des phragmitaies** ;

- Le **Héron pourpré**, espèce « en danger » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne (ABEL et al., 2015). Les étangs bressans hébergent la majeure partie de la population bourguignonne estimée entre 88 et 102 couples en 2012 (dont plus de 50 en Bresse).
- Le **Courlis cendré**, espèce classée « vulnérable » dans la liste rouge des oiseaux nicheurs menacés en Bourgogne (ABEL, et al., 2015). A l'est, du val de Saône au Revermont, la population est la plus importante et aussi la plus dense, totalisant environ 80 % des couples nicheurs de la population bourguignonne. La vallée de la Vallière où l'espèce se reproduit est à la jonction de la Bresse et du Revermont.
- Le **Busard des roseaux** : « Le Busard des roseaux est, de loin, le plus rare des trois busards en Bourgogne. La seule véritable population est centrée sur la Bresse en Saône-et-Loire, dans le prolongement de celle de la Dombes, et en continuité avec la Bresse jurassienne. » ;
- Les oiseaux forestiers comme le Pic cendré, le Pic noir, le Pic mar, la Bondrée apivore.

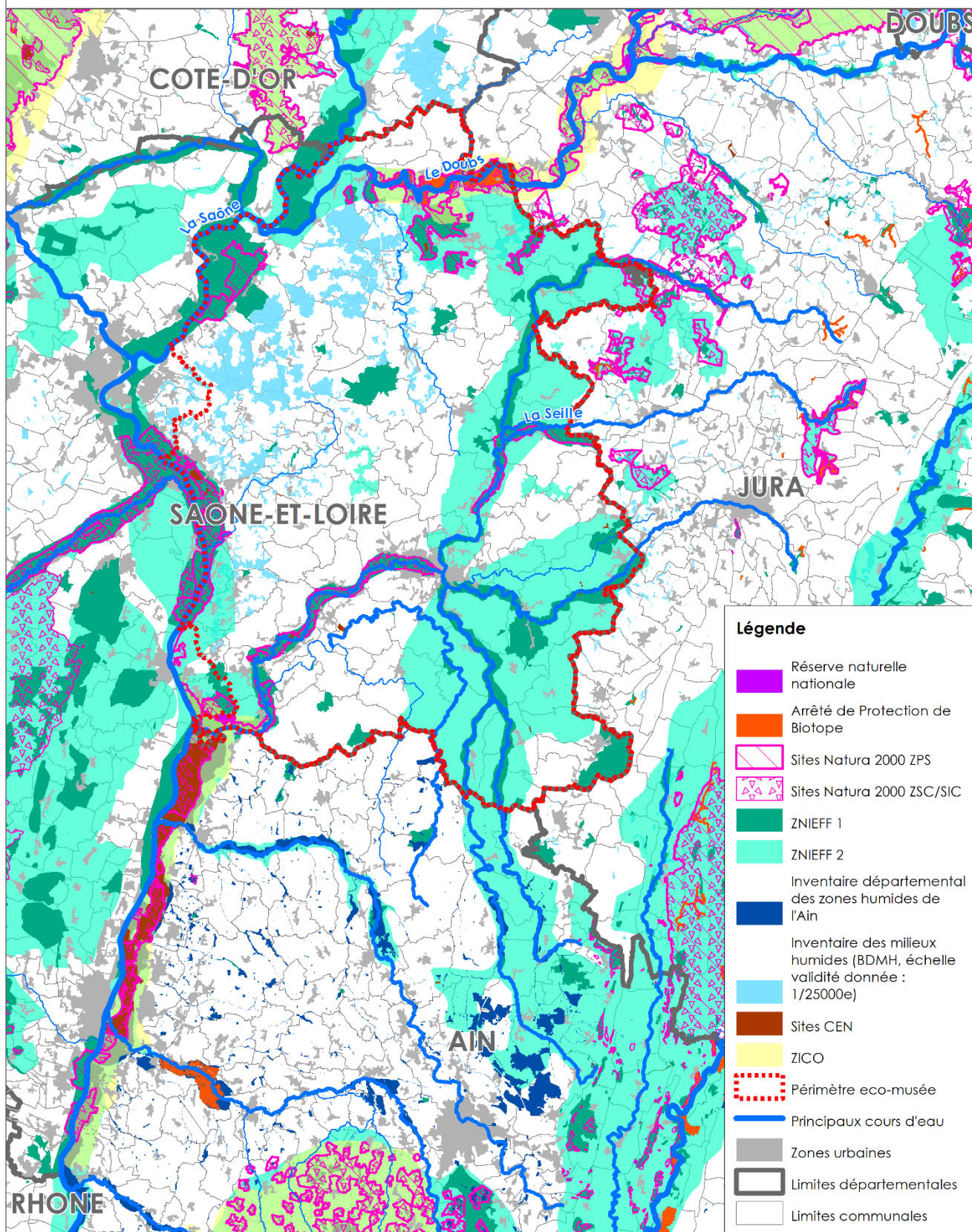
**D'autres espèces animales emblématiques constituent un enjeu national :**

- **L'Apron du Rhône, poisson endémique du bassin Rhône-Méditerranée-Corse, en danger critique d'extinction au niveau mondial**, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ;
- **La Bouvière**, petit poisson des eaux stagnantes, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats ;
- **Le Castor d'Europe**, mammifère aquatique, protégé et inscrit à l'annexe II de la directive Habitats, qui a recolonisé une part importante du réseau hydrographique français suite à sa protection et des réintroductions.

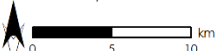
**D'autres espèces animales remarquables sont susceptibles de s'installer et ou de se reproduire en Bresse prochainement :** Loutre d'Europe, Grande Aigrette, Cigogne blanche, Balbuzard pêcheur, Crabier chevelu.

Ces sites et espaces naturels remarquables abritent donc des habitats naturels, des espèces végétales et animales d'intérêt national.

## Patrimoine naturel : données d'inventaires - protections réglementaires



Echelle : 1/280 000



Source : DREAL AURA, DREAL BFC, Pôle milieux humides Bourgogne-Franche-Comté/BDMH (16/02/2021 - DREAL, CD25, CD70, CD90, FDCJ, CENFC, CENB, CBNBP, PNRM, EPTB S&D, EPAGE HDHL, SMAMBVO, SMIX Loue, SBV, SMBVAS, SMENAC, SMAAA, SYMISOA, SMBVA, CCVM, CCC, CUCM, CCCL, CCLB, MELA, CDA70)  
Fond : ©IGN - ADMIN-EXPRESS@2021 - Date de réalisation : 16/12/2021

Etudes d'opportunité et de faisabilité d'un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse Bourguignonne

Consortium  
CONSULTANTS

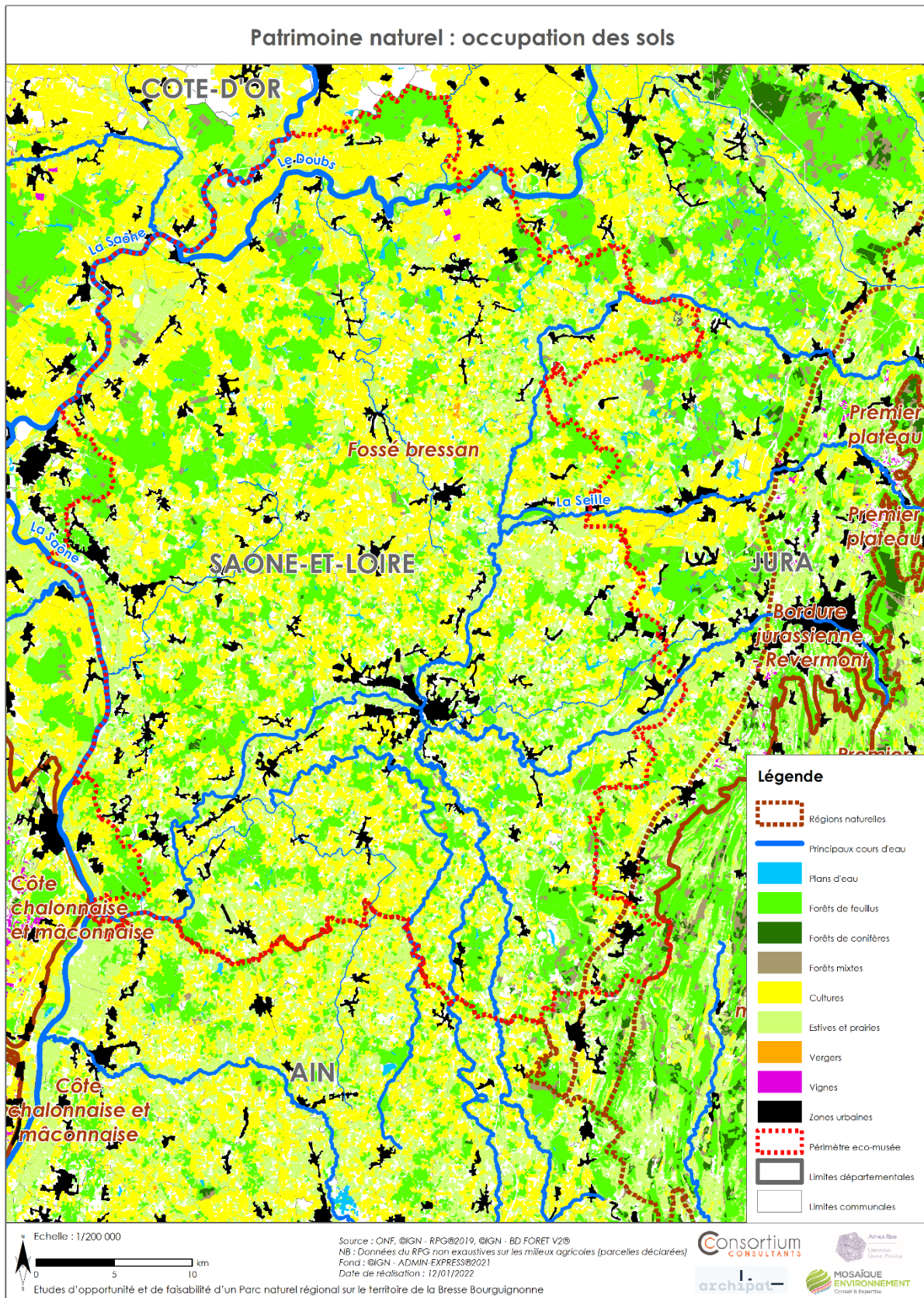
Ain & Bresse  
Département  
Général de l'Ain

archipat

MOSAÏQUE  
ENVIRONNEMENT  
Conseil & Expertise

## Carte données d'inventaires et protection réglementaires

### 1.1.3 Nature ordinaire



## Carte Occupation des sols

**En dehors de ces joyaux naturels, la Bresse est constituée d'une mosaïque de petits boisements, prairies et champs cultivés.**

Outre les grandes rivières déjà mentionnées avec leur large vallée (Saône, Doubs, Seille), la nature bressane se caractérise également par un réseau dense de ruisseaux et fossés, une grande richesse en biotopes aquatiques (300 étangs pour la Bresse bourguignonne, nombreuses mares) et une diversité de zones humides (prairies, landes et bois).

Le bocage n'est plus présent qu'à l'état relictuel, car les exploitations agricoles autrefois tournées vers la polyculture - élevage se sont orientées vers les systèmes de grandes cultures. Néanmoins, l'arbre est encore bien présent grâce à des massifs forestiers de taille moyenne dominés par les chênes et le charme. Quelques massifs forestiers se distinguent par leur importance : forêt domaniale de Pourlans au nord, forêt de Cuiseaux à l'est.

La présence d'écosystèmes rares et menacés des sites remarquables et la diversité et l'étendue des milieux naturels ordinaires permettent une grande richesse de la faune et de la flore et le maintien d'espèces en régression.

Les éléments les plus significatifs sont :

- le cortège des oiseaux inféodés au milieu prairial (Bruant proyer, Bruant des roseaux, Bergeronnette printanière, Tarier des prés, Alouette des champs, Courlis cendré, Vanneau huppé) et aux végétations palustres (Phragmite des joncs et la Cisticole des joncs) ;
- le peuplement des oiseaux d'eau nicheurs dans les étangs et ceintures de végétation riveraine avec les hérons (Héron pourpré, Bihoreau gris, Aigrette garzette, Héron garde-bœufs), les canards (Canard chipeau, Fuligule milouin, Fuligule morillon, Nette rousse), les grèbes (Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Grèbe à cou noir) et les passereaux paludicoles (Rousserolles turdoïde et effarvate notamment) ;
- la richesse de la flore hygrophile des prairies humides, marais et bords d'étangs ;
- la diversité de la faune aquatique des cours d'eau : 27 espèces de poissons et 4 espèces d'écrevisses ;
- la présence d'une faune forestière plus ou moins commune : abondance du Chevreuil, retour récent du Cerf élaphe, oiseaux cavicoles (divers pics, Pigeon colombin, Chouette hulotte, divers passereaux), colonies de hérons nicheurs à proximité des étangs, Sonneur à ventre jaune (amphibien remarquable), retour possible d'oiseaux emblématiques dans un avenir proche (Grande aigrette, Balbuzard pêcheur, Cigogne noire, Aigle botté) ;
- l'avifaune du bocage avec des espèces emblématiques et de petits passereaux chanteurs en régression
- quelques oiseaux très menacés nichant dans les cultures grâce à des mesures de protection (Vanneau huppé, Busard cendré) ;
- la faune des mares : amphibiens avec 4 espèces de triton (dont le Triton crêté) et libellules ;
- les chauves-souris qui bénéficient de corridors boisés et de zones de chasse (prairies, lisières, cours d'eau).



### 1.1.4 Fragilité et menace

Comme sur l'ensemble du territoire national, la biodiversité bressane est soumise à diverses menaces (liste non exhaustive et non hiérarchisée) :

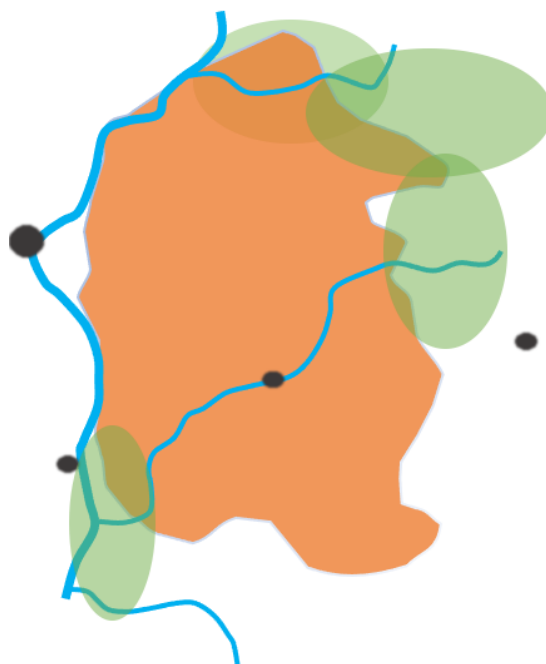
- développement urbain ;
- mortalité de la faune liée aux activités humaines (circulation automobile, collisions avec les lignes électriques et les éoliennes, épandage de pesticides, ...)
- fragmentation de l'espace naturel et agricole ;
- dégradation des corridors écologiques
- pollution lumineuse ;
- évolution des paysages agricoles : régression des haies, arbres têtards, mares et petites zones humides, extension des grandes cultures au détriment des prairies naturelles ;
- modification de pratiques agricoles (fauche plus précoce, pesticides) ;
- déprise sur certains habitats naturels ;
- entretien défavorable des bords de parcelles agricoles, des talus routiers et bords de chemins.

### 1.1.5 Extension du périmètre

La Bresse s'étend au-delà des limites administratives du département de la Saône-et-Loire.

L'extension du périmètre permettrait d'intégrer des sites de haute valeur écologique et des milieux typiques de la Bresse :

- **au nord-est vers le département du Jura** (ancienne région Franche-Comté) cela permettrait d'intégrer la globalité des sites NATURA 2000 de la Bresse jurassienne ;
- **Au sud vers le département de l'Ain** (Région Aura), la présence d'une forêt alluviale, le Bois de Maillance, propriété de la commune de La Truchère, située sur le territoire de la commune voisine de Sermoyer (Ain) – et site de nidification, entre autres espèces, de la Cigogne blanche –, est un site à fort enjeu écologique. La Bresse du département de l'Ain comporte quelques secteurs d'étangs intéressants d'un point de vue écologique.



## Liste des ZNIEFF II

Liste des ZNIEFF II du périmètre d'étude du projet de PNR de la Bresse

ID. MNHN	NOM
260014822	VAL DE SAONE DE CHALON-SUR-SAONE A TOURNUS
260014823	BRESSE SUD-ORIENTALE, VALLIERE ET SOLNAN
260014825	BRENNE, SEILLE ET BRESSE ORIENTALE
260014849	VAL DE SAONE DE PONTAILLER A LA CONFLUENCE AVEC LE DOUBS
260014871	LA SAONE DE VERDUN-SUR-LE-DOUBS A CHALON
260030195	BOIS ENTRE MONTCONY ET SAILLENARD
260030199	BOIS DE MONTRET ET DE VERISSEY
260030455	BASSE VALLEE DU DOUBS ET RESEAU D'ETANGS AU SUD
260120001	SAONE AVAL ET CONFLUENCE AVEC LA SEILLE
430002211	BOIS ET ETANGS DU NORD DE LA BRESSE
430002212	BOIS ET ETANGS DE LA BRESSE MÉDIANE
430002213	ETANGS ET FORÊTS DU SUD DE LA BRESSE
430002214	LA BASSE VALLEE DU DOUBS EN AVAL DE DOLE
430030064	VALLÉE DE LA BRENNE

Liste des ZNIEFF II du territoire Porte

ID. MNHN	NOM
820030864	BASSE VALLEE DE LA REYSSOUZE
820030870	VAL DE SAONE MERIDIONAL
820030893	VALLEES DU SEVRON, DU SOLNAN ET MASSIFS BOISES ALENTOURS

Annexe 2 Liste des ZNIEFF I

Liste des ZNIEFF I du périmètre d'étude du projet de PNR de la Bresse

ID. MNHN	NOM
260005560	GRAND ETANG DE PONTOUX
260005603	ETANG DU PETIT CHARDENOUX
260014350	BASSE VALLEE DU DOUBS
260014353	ETANGS ET FORET DE DIOMBE
260014355	ETANG DE NEUILLON
260014356	ETANGS D'AUTHUMES, MOUTHIER-EN-BRESSE ET LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR
260014359	ETANGS DE CHARETTE ET DE PIERRE-DE-BRESSE
260014362	VALLÉE DE LA SAONE D'OUROUX A SIMANDRE
260014510	PLAINE DE LA BREUX ET DE LA CHARETELLE A PIERRE-DE-BRESSE
260014836	LA SEILLE DE LOUHANS A CUISERY
260014837	LA SAONE AU SUD DE CHALON
260014838	ETANGS DE VILLERON ET DE LA CHAIGNE
260014839	BOCAGE ET BOIS HUMIDE DE FRONTENAUD ET SAGY
260014840	VALLÉE DE LA VALLIERE
260014841	VALLÉE DU SOLNAN

260014847	VALLEES DE LA SEILLE EN AMONT DE LOUHANS ET DE LA BRENNE
260015032	PRAIRIES INONDABLES DE SAUNIERES A SEURRE
260015432	LA TRUCHERE ET LA SEILLE
260020025	COTE JURASSIENNE A CUISEAUX
260020034	PRAIRIES DU GABION A VILLEGAUDIN
260030186	ETANGS ET BOIS HUMIDES A SAINT-GERMAIN-DU-BOIS
260030193	ETANGS NEUF ET DES CANTONS A ROMENAY
260030194	BOIS DE BINAND A CONDAL
260030198	BOIS DES VAUX ET DE LA REURRE, ET ETANGS ASSOCIES
260030200	ETANGS ET BOIS HUMIDES A ST-ETIENNE ET ST-CHRISTOPHE EN BRESSE
260030234	ETANG TETRA A LA CHAPELLE-NAUDE
260030269	ETANGS AU SUD DE PIERRE-DE-BRESSE
260030271	ETANG LAPIERRE A MOUTHIER EN BRESSE
260030277	PLAINE ET VAL DE SAONE ENTRE CHALON-SUR-SAONE ET VERDUN-SUR-LE-DOUBS
260030412	LANDES ET MARES DU BOIS DES BRUYERES A SIMANDRES
260030479	VALLEE DE LA SANE A LA GENETE
260030480	VALLEE DE LA SANE MORTE A SAINTE-CROIX ET LA CHAPELLE-NAUDE
260030481	BOCAGE ET MARES A ROMENAY
430002215	LE MERATON ET LES PATIS DE PETIT-NOIR ET DU SAUCOIS
430007712	ZONES HUMIDES ENTRE L'ETANG CHANCELIER ET L'ETANG LE GUET
430007713	ETANG DU GRAND VIROLOT
430007714	ETANG DU VERNOIS
430007715	BOIS DU BEULET, BOIS DU MARAIS ET ETANGS DE LA CODRE
430009463	LE MOU DE PLEURE
430010472	ETANG MAITRE BENOIT
430010473	ETANG CHARDENET
430010477	ETANG DU CHENE-BERNARD
430010479	ETANG DE LA CHOULIERE
430010481	ETANGS VAILLANT, DU CRET ET DU FORT
430010482	ETANG ANTOINE
430010483	ETANG CHALMACHE ET BOIS HUMIDES ALENTOURS
430010484	ETANG ROMETTE
430010485	ETANG DES TARTRES
430010487	ETANG DES GRANDS GRAVIERS
430010489	ETANG DU CHATEAU ROUILLAUD
430010498	LES INGLAS, BICHERANDE, HOTELANS ET LES ILIONS ENTRE LONGWY ET BEAUVOISIN
430013631	ETANG NEUF DES DEUX FAYS
430013632	ETANGS DE SERGENON
430013633	ETANG BON
430020130	ZONE HUMIDE DE L'ÉTANG LA CUDE ET DE L'ÉTANG GROS
430020131	ETANG MORAS
430020132	ETANG DU BOIS
430020134	ZONES HUMIDES DE L'ETANG BAILLY
430020135	ETANG COUVENT
430020137	ETANG DU MOIS DE JAMBE
430020140	ETANG AU ROCH

430020294	ETANG DE CHEVIGNY
430020300	MARE DES GRANDS CHAMPS
430020302	ETANG BELAIN
430020303	ETANG FATY
430020304	ETANG GUIGNARD
430020305	ETANG DU MEIX
430020328	ETANG MALATREUX
430020522	VALLÉE DE LA BRENNE À LA CHASSAGNE
430030006	ETANG THOMAS
430030007	ETANG DE LA BICHESSE
430030011	ZONES HUMIDES DU BIEF D'AINSON AMONT
430030013	VALLÉE DE LA BRENNE ENTRE FOULENAY ET CHAMERGY
430030014	ETANG PERRON
430030015	LA PRAIRIE
430030049	ZONES HUMIDES DE DESNES ET VINCENT
430030050	CHAMP AU BLANC ET ETANG DE LA BELLE POMME
430030053	ETANG AIGUISSON

Liste des ZNIEFF I du territoire porte

ID MNHN	NOM
820030754	Etang de Montalibord
820030795	Etang Neuf
820030806	Etang Morel
820030834	Etang de Pontremble, forêt du Villard
820030856	Prairies inondables du val de Saône
820030865	Ile de la Motte
820030867	Dunes de Sermoyer
820030868	Prairie de la vieille Seille
820030869	Bois de Maillance